

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES
Répartition du FPIC

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2336-3 et L2336-5 ;
- Considérant les modalités de répartition libre du FPIC au sein de la CCAVT
- Considérant la notification de la fiche d'information du FPIC 2025 le 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De valider la répartition libre du FPIC 2025 entre la Communauté de Communes et les Communes membres telle que définie comme suit :

Communes membres de la CCAVT	Montant FPIC 2025
CCAVT	338 000€
AIRVAULT	211 963€
ASSAIS-LES-JUMEAUX	25 252€
AVAILLES-THOUARSAIS	6 304€
BOUSSAIS	11 825€
LE CHILLOU	4 881€
IRAIS	7 617€
LOUIN	24 567€
MAISONTIERS	5 146€
SAINT-LOUP-LAMAIRES	40 069€
ENSEMBLE	675 624€

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DURAND,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le fait qu'il a été adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé au service de la publicité administrative, pour compter de sa publication, la transmission aux services de l'Etat.

079-200041416-20250926-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48